

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SIVOM 2018

### **1- Obligations et textes de référence :**

*La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8". Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Les mêmes dispositions existent relativement aux départements (L. 3312-1<sup>1</sup>). La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation.*

### **2- Contenu et apport de la Loi NOTRe :**

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune.

---

<sup>1</sup> Source : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/lelaboration-budget>

### 3- Présentation synthétique des éléments essentiels de la structure en conformité avec la loi NOTRe

Ces éléments seront donnés dans le rapport d'orientation budgétaire :

- **POPULATION** 38 136 habitants
- **COMPOSITION DE L'EXECUTIF** liste des 32 élus et 32 suppléants

Délégués titulaires	Délégués suppléants
<b>Commune d'Armissan</b> M. MENAGER Jean-Michel Mme. FORTI Denise	Mme. BATOGE Stéphanie Mme. BOUDANT Marie-Jeanne
<b>Commune de Bages</b> Mme. COLOMINE Elodie Mme. CABANNES Samira	M. LLASSAT Jean-Pierre Mme. HADJADJ Rachel
<b>Commune de Bizanet</b> M. BRAEM Bernard Mme. LATORE Christine	Mme. PAGOT Lucie Mme. BAREK-DELIGNY Véronique
<b>Commune de Coursan</b> Mme. SUCHAIL- SAOULI Rosy M. PECH Olivier	Mme. HERNANDEZ Marlène M. CHARTREUX Jean-Claude
<b>Commune de Cuxac d'Aude</b> M. POCIELLO Jacques M. JUNCY Gérard	Mme. SALA Maria M. PELLEGRY Jean-Claude
<b>Commune de Fleury d'Aude</b> Mme RUPERAS-BOFFELLI Sylvette Mme LAPITZ Martine	Mme. QUINTILLA Anita M. BAILLY Christian
<b>Commune de Gruissan</b> M. GAGNOULET Bernard Mme BATT Régine	Mme. LIGNON Laurette Mme. COMBRES Denise
<b>Commune de Marcorignan</b> Mme. GODEFROID Dominique M. FAURE Christian	M. VIDAL Jacques M. GAUTIER Robert
<b>Commune de Montredon</b> M. KHADRI Ali Mme. SORIANO Marie-Claire	Mme. ALLEAU Amandine M. TENA Serge
<b>Commune de Moussan</b> M. DAURIAC Jacques Mme. GLEIZES Jacqueline	Mme. CHORIN-MONIE Christine Mme. ROUBY Marine
<b>Commune de Névian</b> Mme. DOLS Magali M. GARCIA Luc	M. LAZES Paul M. SENTOST Gilles
<b>Commune d'Ouveillan</b> M. VIVEN Boris Mme. DECOURT Catherine	Mme. CRIBAILLET Corinne Mme. BABOU Nicole
<b>Commune de Raissac d'Aude</b> Mme CABROL Elyette Mme FEBRER Josette	Mme. DHOMS Emmanuelle Mme. PARDINE Gisèle
<b>Commune de Salles d'Aude</b> Mme. HEULLUY Nadine M. RIVEL Jean-Luc	M. KEMOUCHE Malik M. FENOY Pierre
<b>Commune de Villedaigne</b> Mme. LOÏS Lydie Mme. FIGUERA Encarnacion	Mme. BARBARY Sylvia M. GRATEPANCHE Jean-Luc
<b>Commune de Vinassan</b> Mme. IMBERNON Marie M. BATIGNE Gérard	Mme. BARRAU Sylvie Mme. CAYRE Katia

- **RESSOURCES PAR SECTION** (orientation) point 5 du DOB
- **NIVEAU DE L'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE 2** prêts  
2013 : 500 000€ - 4,31%  
2014 : 500 000€ - 3,13%
- **NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION** : cela correspond pour nous au montant des participations communales puisqu'il n'y a pas d'imposition directe de la population
- **ETAT DES EFFECTIFS ET CHARGES DU PERSONNEL** uniquement la directrice (voir plus bas pour la dépense générée)

#### 4- Compte de résultat et bilan d'activité

Les éléments donnés ci-dessous sont provisoires. Ils deviendront définitifs lors du compte administratif.

<i>Sens</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<b>Recettes</b>	366 047.13 €	179 799.05 €
<b>Dépenses</b>	360 640.08 €	49 139.27 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 407.05 €</b>	<b>130 659.78 €</b>

### Bilan de l'année section de Fonctionnement

#### Fonctionnement Recettes :

Au chapitre 002 sont inscrits systématiquement les excédents reportés. Ils ne constituent pas à proprement parler une recette qui va être réalisée puisque c'est ce que nous avons déjà constaté en excédent les années précédentes.

Sur les recettes réelles :

- Nous avons prévu 33 200.00 € au Chapitre 70 qui concerne le remboursement des loyers du CIAS. Sur ce chapitre, nous avons réalisé 39 949.00 €. La différence vient de remboursements de Groupama concernant le bâtiment (sinistre GDO stabilisé et vitrage fêlé).
- Au Chapitre 74 sont normalement versées les participations communales. Nous avons prévu 322 595.00 € et nous en avons réalisé 324 377.50 €. La différence tient essentiellement au remboursement de la taxe archéologique pour laquelle nous avons fait un recours.
- Nous avons également réalisé deux recettes inattendues : au Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », nous avons perçu un remboursement de Sofaxis sur l'assurance du personnel (1 699.45 €), et au Chapitre 77 « Produits exceptionnels », nous avons perçu un remboursement de l'Administration fiscale sur du foncier payé à tort en 2016. La recette représente 14.00 €. 7.18 € ont été également encaissés, il s'agit d'un ancien trop perçu d'Axa Assurance.

Le montant total des recettes inattendues s'élève à : 10 252.13 €

#### Fonctionnement Dépenses :

- **Chapitre 011 : « Charges à caractère Général »**

BP	DM	BUDGET TOTAL	REALISE
24 095.47 €	5 000.00 €	29 095.47 €	27 583.79 €

Il n'y a pas de commentaire particulier à faire. L'ensemble des dépenses a été maîtrisé. Lors du Budget prévisionnel en matière d'assurance, seule l'assurance du personnel avait été prise en compte. L'assurance des véhicules et des bâtiments n'avait pas été comptabilisée, d'où la DM de 5 000.00 €.

- **Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »**

BP	DM	BUDGET TOTAL	REALISE
56 000.00 €		56 000.00 €	51 827.40 €

Un seul agent est rémunéré sur la structure, sa rémunération est donc assez facile à prévoir. Les dépenses sont donc restées dans ce qui avait été prévu.

Sont également payés sur ce chapitre les cotisations au CIOS et la médecine du travail.

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre et de transfert »**

BP	DM	BUDGET TOTAL	REALISE
2 884.09 €		2 884.09 €	2 884.09 €

Chapitre qui n'appelle aucun commentaire, il concerne les amortissements.

- **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »**

BP	DM	BUDGET TOTAL	REALISE
420 722.81 €	-5 000.00 €	415 722.81 €	261 529.36 €

Ce chapitre est important. C'est à son niveau que nous plaçons nos excédents (ligne d'attente puisque ces sommes n'ont pas vocation à être utilisées).

C'est également à ce niveau que sont inscrites les indemnités aux élus, et la subvention versée au CIAS.

Au total pour les indemnités des élus (indemnité + cotisation retraite 43 000.00 € étaient prévus). 41 444.40 € ont été réalisés.

Pour ce qui est du virement au CIAS, nous sommes restés sur ce qui a été prévu, soit 220 000.00 €.

Enfin, nous avons réalisé une admission en non valeur sur un exercice antérieur pour 84.96 €.

La DM pour abonder le chapitre 011 a été réalisée depuis ce chapitre, ce qui signifie que nous avons repris 5 000.00 € sur nos excédents.

- **Chapitre 66 « Charges financières »**

Ce chapitre correspond à des intérêts d'emprunts liés au siège. Il n'y a pas de commentaire particulier à faire. 16 815.44 € ont été prévus selon notre échéancier et la somme a bien été réalisée.

- **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »**

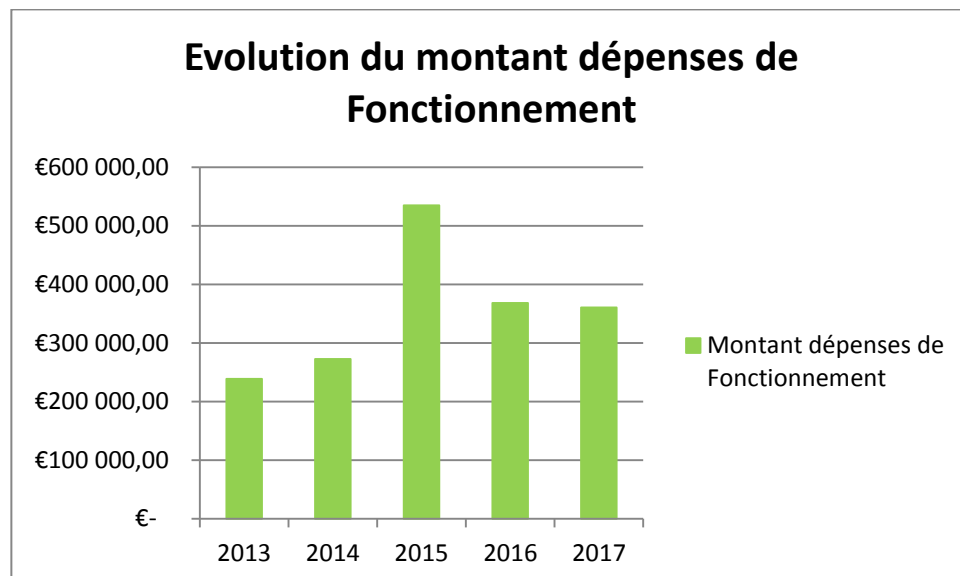
1 000.00 € avaient été prévus au cas où mais aucune dépense n'a été réalisée.

**En conclusion sur le fonctionnement :**

On constate une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, restées dans le cadre de ce qui avait été prévu.

**Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 5 ans :**

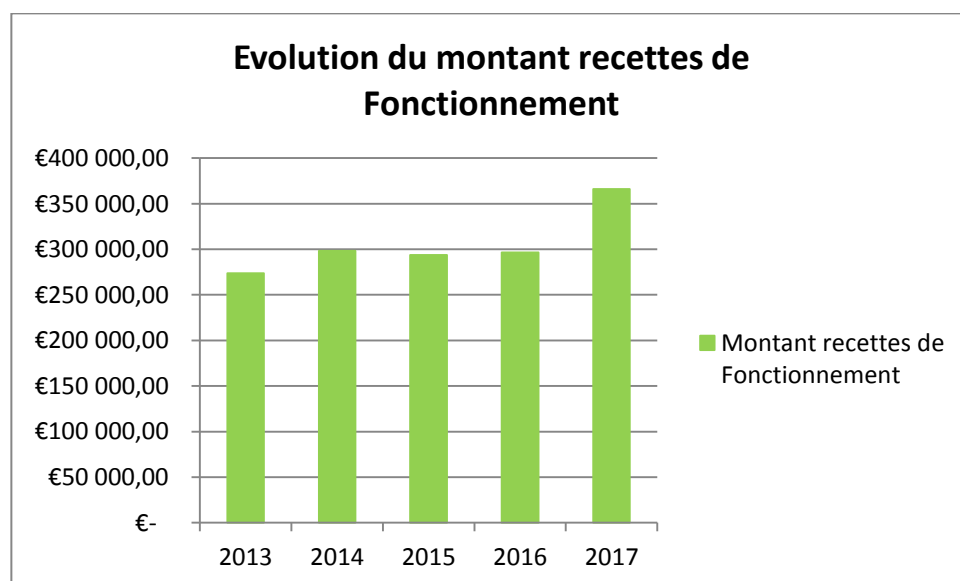
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Montant	238 691.55 €	272 498.93 €	535 176.78 €	368 379.07 €	360 640.08 €



Les dépenses ont connu une augmentation continue entre 2013 et 2015 où le SIVOM avait notamment dû abonder le budget du CIAS. En 2016, leur montant avait diminué. Cette diminution s'est confirmée en 2017.

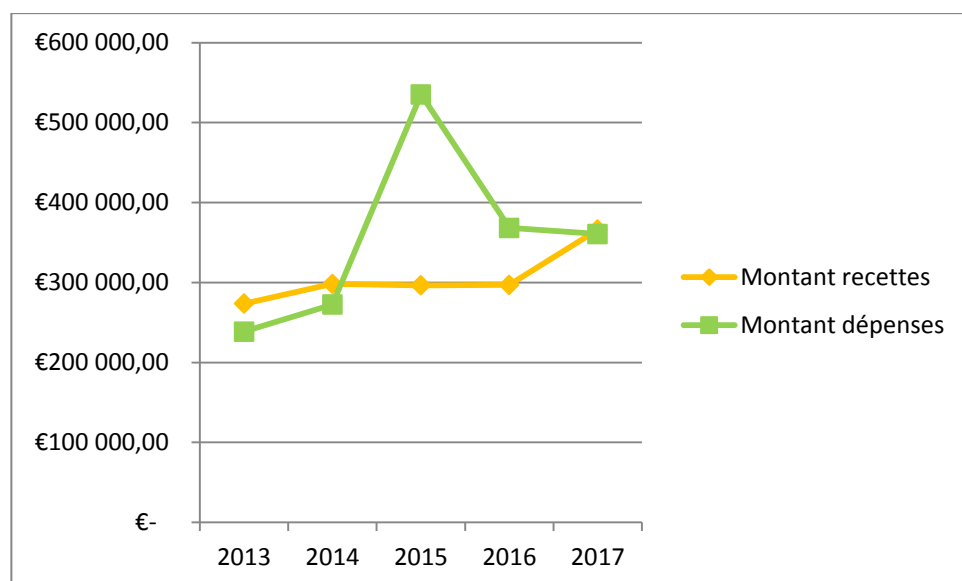
**Evolution des recettes de fonctionnement depuis 5 ans :**

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Montant	273 709.27 €	298 322.30 €	296 533.67 €	297 074.67 €	366 047.13 €



En 2017, grâce à l'augmentation du montant des participations communales, les recettes ont enfin atteint un niveau de cohérence par rapport aux dépenses attendues.

**Tableau croisé dépenses/recettes :**



**Résultat cumulé en fonctionnement :**

	Fonctionnement
Solde 2016	+165 722.81 €
Résultat 2017	+5 407.05 €
<b>Solde 2017</b>	<b>+171 129.86 €</b>

## Bilan de l'année section d'Investissement

### Investissement Recettes :

BP	DM	BUDGET TOTAL	REALISE
229 498.00 €		229 498.00 €	179 799.05 €

- **Reprise des excédents :**

49 284.74 €. Cette somme s'inscrit au BP mais ne se réalise pas dans les faits.

- **Amortissements :**

2 884.09 € ont été budgétés et réalisés.

- **Immobilisations corporelles :**

2 329.17 € ont été inscrits. 1 914.96 € ont été réalisés. Il s'agit du FCTVA pour lequel la Sous-Préfecture nous a refusé certaines recettes.

- **Autres immobilisations financières :**

Il s'agit de la régularisation des 175 000.00 € reversés au SIVOM pour remboursement d'avance de trésorerie.

### Investissement Dépenses :

BP	DM	BUDGET TOTAL	REALISE
229 498.00 €		229 498.00 €	49 139.27 €

Les dépenses ont concerné :

- La réfection de surface sous-bâtiment pour 20 424.00 €
- La motorisation du portail pour 9 863.98 €
- Le remboursement de l'emprunt pour 18 851.29 €

Résultat cumulé en Investissement :

	Investissement
Solde 2016	+49 284.74 €
Résultat 2017	+130 659.78 €
<b>Solde 2017</b>	<b>+179 944.52 €</b>



## ORIENTATIONS PROPOSEES POUR 2018

### ***SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :***

Le SIVOM dispose encore de quelques fonds de trésorerie.

Il convient de calculer une somme à basculer budgétairement au CIAS en plus de la subvention habituelle. Le but serait de limiter le recours à une ligne de trésorerie pour 2019 puisque nous avons déjà dû en faire une pour 2018.

Aucune augmentation de la participation communale n'est envisagée.

### ***SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT:***

Il est prévu l'achat d'un véhicule dans le cadre d'un achat groupé avec le CIAS. Il s'agit de remplacer une vieille Clio de 2003.